Envoyé en préfecture le 16/01/2024
Reçu en préfecture le 16/01/2024
Publié le
ID : 060-216004259-20231221-DEL352023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 21 décembre 2023

N° 35/2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 10
Absents :5
Nombre de suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation
14/12/2023

Date d'affichage
14/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 décembre 2023 à 19h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 14/12/2023.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. MOREAU Régis ; Mme CHARTIER florence ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme PAILLARD Elodie : M. BRIATTE Hubert

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée

Etai(ent) excusé(s) : M. KOUAOVI Eric ; Mme DERRIEN Véronique
Etai(ent) non excusé(s) : Mme GAMEIRO Lucie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme SOLINAS Brigitte

OBJET

ETUDE SUR LA SECURITE INCENDIE

Mme la Maire informe le conseil municipal qu'un état des lieux concernant la sécurité incendie a été effectué.

Concernant les bornes incendies, une vérification vient d'être réalisée et seules 2 bornes sont défectueuses rue de la justice et ferme de May. Mme la Maire a fait appel à la SAUR.

Concernant les citernes incendie, Mme la Maire fait part au conseil municipal que certaines zones sont non couvertes réglementairement. Il s'agit de Valeuse, l'Essart l'Abbesse et de Saint Nicolas de courson.

Mme la Maire informe que cette étude est obligatoire pour recevoir éventuellement une subvention et propose de la réaliser en 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** d'effectuer cette étude et de la prévoir au budget 2024
- **DONNE** pouvoir à Mme la Maire à effectuer les démarches administratives.

Ainsi fait et délibéré le 21/12/2023, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)